



## CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2022

NOTES EXPLICATIVESSÉANCE PUBLIQUE1 **Approbation du registre de la séance du 21 décembre 2021.***Registre de la séance du 21.12.2021 - FR.pdf*2 **Marchés publics (du 06/12/2021 au 29/12/2021) - Communication au Conseil des délibérations prises par le Collège en vertu des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale.**

Le Conseil communal,

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'Arrêté royal du 22 juin 2017 ;

Vu les articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale du 24 juin 1988, tels que modifiés par les ordonnances du 17 juillet 2003, du 09 mars 2006, du 11 juillet 2013, du 27 juillet 2017 et du 17 juillet 2020;

Sur proposition du Collège ;

DECIDE

De prendre pour information les délibérations du Collège relatives à des marchés publics, prises en application des articles 234 §3 et 234bis de la Nouvelle Loi Communale, énumérées ci-après :

**Collège du 06/12/2021**

S e r v i c e	Objet
In f o r m a t i q u e	Acquisition de fourniture permettant la modification du type de ligne« Internet » dans les écoles primaire en vertu de la Convention de mandat n° CM001216 entre notre administration et la Région de Bruxelles-Capitale – Article : 7221/742-53 - Montant à engager : 2.420,00€ (21/8352) – Budget 2021.
E n s e i g n e m e n t	Achat de talkie-walkie pour l'accueil extrascolaire de l'école les Cèdres - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 200,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 159,98 euros TVAC – Montant à engager : 160,00 euros TVAC (21/8158) – Budget: 2021.

E n s e i g n e m e n t	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : mobilier divers pour les classes (Karrenberg, Futaie et Cèdres) – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l’article 234 §3 de la NLC – Article : 7221/744-51 – Montant estimé : 4.700,00 euros TVAC – Budget : 2021.
V ie éc o n o m i q ue	Acquisition d’une armoire électrique de type « forain » pour le marché hebdomadaire des Archiducs et acquisition de certaines composantes pour les armoires électriques du marché hebdomadaire Wiener – Marché public « in house » – Approbation de la procédure de passation du marché – Application de l’article 234§3 de la NLC – Article 520/725-60 – montant estimé : 73.000,00 € TVAC – Budget 2021.
M ar ch és p u b l i c s	Acquisition de 2 maxi-bacs avec roulettes, 1 table à langer mural, 1 tapis coussin cale-bébé, 2 fauteuils bébé, 3 coussins cale-bébé à destination de la bibliothèque POB Rozenberg – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7672/744-51 – Montant estimé : 1.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 989,70 euros TVAC – Montant à engager : 990,00 euros TVAC (21/8157) – Budget : 2021.
Tr av au x p u b l i c s	Cure St Clément - Renouvellement des corniches (y compris structures) et ancrages - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter - Application de l’article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 790/724-60 - Montant : 55.000,00 euros TVAC - Budget : 2021.
Tr av au x p u b l i c s	Fourniture de détecteurs CO2 pour les écoles – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 140/744-98 – Montant estimé : 5.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 4.911,39 euros TVAC – Montant à engager : 5.000,00 euros TVAC (21/8181) – Budget : 2021.

Tr av au x p u b l i c s	Parc Sportif des 3 Tilleuls - Aménagement de la zone le long du terrain synthétique n°2 (av des Sylphes) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/725-60 – Montant estimé : 6.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 5.989,50 euros TVAC – Montant à engager : 6.000,00 euros TVAC (21/8325) – Budget : 2021.
Bi bl io th èq ue s	Achats de tabourets pour les usagers de la bibliothèque adultes de l’Espace Delvaux – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 500,00€ TVAC – Montant de la désignation : 400,00€ TVAC – Montant à engager : 400,00€ TVAC (21/8341) – Budget : 2021.

### Collège du 13/12/2021

Se rvi ce	Objet
En sei gn em ent	Achat d’un diable pour l’école la Futaie - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 216,59 euros TVAC – Montant à engager : 220,00 euros TVAC (21/8480) – Budget: 2021.
En sei gn em ent	Achat d’une enceinte portable pour l’accueil extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 289,00 euros TVAC – Montant à engager : 290,00 euros TVAC (21/8479) – Budget: 2021.
Pet ite En fan ce	Achat d’un frigo/congélateur pour le service Finances/Recette – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 400,00€ TVAC – Montant de la désignation : 388,00€ TVAC – Montant à engager : 390,00€ TVAC (21/8355) – Budget : 2021.
Tr av au x pu bli cs	Achat d'outillage et matériel pour le Service des Plantations – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 766/744-98 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 9.470,43 euros TVAC – Montant à engager : 9.500,00 euros TVAC (21/8388) – Budget : 2021.

Tr av au x pu bli cs	Achat d'outillage et matériel pour le service de la Propreté publique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 10.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 9.490,31 euros TVAC – Montant à engager : 9.500,00 euros TVAC (21/8389) – Budget : 2021.
Tr av au x pu bli cs	Achat de matériel d'entretien (aspirateur, chariot, ...) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-51 – Montant estimé : 2.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.029,71 euros TVAC – Montant à engager : 1.035,00 euros TVAC (21/8482) – Budget : 2021.
Tr av au x pu bli cs	Achat outillage et matériel pour le centre technique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 138/744-51 – Montant estimé : 15.000 euros TVAC – Montant de la désignation : 14.365,22 euros TVAC – Montant à engager : 14.500,00 euros TVAC (21/8390 - 21/8391 - 21/8392) – Budget : 2021.
Tr av au x pu bli cs	Hall omnisport - Fourniture et pose d'un miroir dans la salle du dojo – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 764/724-60 – Montant estimé : 9.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 8.846,31 euros TVAC – Montant à engager : 9.000,00 euros TVAC (21/8481) – Budget : 2021.
Tr av au x pu bli cs	Ecole de La Futaie - Chaudière en panne - Remplacement du brûleur – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 7.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 5.594,74 euros TVAC 6% – Montant à engager : 6.153,00 euros TVAC – Budget : 2021.

### **Collège du 20/12/2021**

<b>Serv ice</b>	<b>Objet</b>
Secr étari at	Bac de rangement du courrier pour le service messagerie – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 350,00€ TVAC – Montant de la désignation : 204,00€ TVAC – Montant à engager : 210,00€ TVAC (21/8557) – Budget : 2021.

Informatique	Acquisition d'une solution « tableau blanc interactif » pour le renouvellement de matériel à l'école des Cèdres – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/742-53 – Montant estimé : 3.000,00€ TVAC– Montant de la désignation : 2.603,02€ TVAC – Montant à engager : 3.000,00 € TVAC (21/8559) – Budget : 2021.
Enseignement	Achat de blocs modules en mousse pour l'accueil extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 1.800,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.587,65 euros TVAC – Montant à engager : 1.600,00 euros TVAC (21/8561) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d'un bureau et d'un caisson pour le service extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 700,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 641,60 euros TVAC – Montant à engager : 650,00 euros TVAC (21/8558) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d'un lit de camp /couchette pliante pour l'école la Futaie - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/744-98 – Montant estimé : 100,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 48,00 euros TVAC – Montant à engager : 50,00 euros TVAC (21/8552) – Budget: 2021.
Enseignement	Achat d'une machine à relier pour l'accueil extrascolaire de l'école les Cèdres - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/744-98 – Montant estimé : 150,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 85,12 euros TVAC – Montant à engager : 85,12 euros TVAC (21/8548) – Budget: 2021.
Enseignement	Acquisition de diverses fournitures répondant aux besoins des écoles : équipements divers pour les écoles Colibri, Naiades, Aigrettes – Approbation de la procédure de passation : liste récapitulative de marchés publics de faible montant par facture acceptée – Application de l'article 234 §3 de la NLC – Article : 7210/744-98 – Montant estimé : 750,00 euros TVAC – Budget : 2021.
Finances	Achat de 4 lampes de bureau – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/744-98 – Montant estimé : 200,00€ TVAC – Montant de la désignation : 171,38€ TVAC – Montant à engager : 172,00€ TVAC (21/8524) – Budget : 2021.
Logement / Régie foncière	Régie foncière - Remise en peinture de boiseries extérieures - JAGERSVELD 6 - HULPE 216 - HULPE 507 – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Code économique : 243-01 – Montant estimé : 23.108,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 20.413,48 euros TVAC – Montant à engager : 22.454,83 euros TVAC – Exercice : 2021.
Participation	Extension de l'aire de jeux de la place Andrée Payfa-Fosséprez - Approbation des conditions et de la procédure de passation - Application de l'article 234 §3 de la Nouvelle loi communale - Article : 761/725-60 - Montant : 45.000,00 euros TVAC - Budget : 2021.

Travaux publics	Ecole de la Roseraie - Aménagement d'un local pour les cours en immersion en néerlandais – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 34.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 24.168,00 euros TVAC – Montant à engager : 26.584,00 euros TVAC (21/8531) – Budget : 2021.
Travaux publics	Espace Delvaux - Modification d'un châssis – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 762/724-60 – Montant estimé : 2.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 1.415,70 euros TVAC – Montant à engager : 1.556,00 euros TVAC (21/8580) – Budget : 2021.
Bibliothèques	Achats d'assises pour l'espace Adolescents de la bibliothèque de l'Espace Delvaux – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 76711/744-51 – Montant estimé : 600,00€ TVAC (21/8528) – Montant de la désignation : 595,00 TVAC – Montant à engager : 600,00€ TVAC – Budget : 2021.

### Collège du 29/12/2021

S e r v i c e	<b>Objet</b>
I n f o r m a t i q u e	Rectification de la délibération du 22/11/2021 - Acquisition de deux licences ArchiCad pour le service des Travaux Publics – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/742-53 – Montant estimé : 11.700,00 € TVAC – Montant de la désignation : 11.616,00 € TVAC - Montant à engager : 11.700,00 € TVAC (21/7855) – Budget : 2021.
J u r i s s e	Réparations et entretien de modules de jeux défectueux des aires de jeux communales de Watermael-Boitsfort – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Budget Extraordinaire : Articles 761/725-60 ; 761/744-98 ; 7221/725-60 – Montants estimés : 3.740€ TVAC – Montants des désignations : 648,50€ TVAC ; 375,10€ TVAC ; 2.032,80€ TVAC – Montants à engager : 650,00€ TVAC (21/8863) ; 380,00€ TVAC (21/8864) ; 2.035,00€ TVAC (21/8865) - Budget ordinaire : Article 761/124-06 – Montant estimé : 1.000,00€ TVAC - Montant de la désignation : 992,20€ TVAC – Montant à engager 995,00€ – Budget : 2021.

E n s e i g n e m e n t	<p>Achat d'une chaise de bureau pour le service extrascolaire - Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 72211/741-51 – Montant estimé : 300,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 242,00 euros TVAC – Montant à engager : 250,00 euros TVAC (21/8688) – Budget: 2021.</p>
P e t i t e E n f a n c e	<p>Achat de mobilier de cuisine en inox pour la crèche « Les Archiducs » Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84403/744-98 – Montant estimé : 800,00€ TVAC – Montant de la désignation : 764,72€ TVAC – Montant à engager : 770,00 € TVAC (21/9325) – Budget : 2021.</p>
P e t i t e E n f a n c e	<p>Achat d’accessoires pour fauteuils d’allaitement – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article :84403/744-51 – Montant estimé : 300,00€ TVAC – Montant de la désignation : 279,77€ TVAC – Montant à engager : 300,00€ TVAC (21/9328) – Budget : 2021.</p>
P e t i t e E n f a n c e	<p>Acquisition de Bacs de transports pour la crèche « Les Archiducs » – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 844-03/744-51 – Montant estimé : 200,00€ TVAC – Montant de la désignation : 176,66€ TVAC – Montant à engager : 180,00 € TVAC (21/8843) – Budget : 2021.</p>

V i e s o c i a l e - S e n i o r s	Acquisition d'un frigo professionnel pour le Service de la Vie sociale - Relations publiques – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 105/744-98 – Montant estimé : 1.000 euros TVAC – Montant de la désignation : 846,99 euros TVAC – Montant à engager : 850 euros TVAC (21/9330) – Budget : 2021.
V i e s o c i a l e - S e n i o r s	Service de la Vie sociale - Achat d'une machine à café BEKO CEG5301X pour les réunions et événements organisés par l'administration – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 105/744-98 – Montant estimé : 400,00€ TVAC – Montant de la désignation : 299,95€ TVAC – Montant à engager : 300,00€ TVAC (21/8844) – Budget : 2021.
T r a v a u x p u b l i c s	Académie de musique - revêtement de sol (Salles Mingus, Tatum et Verhaeren) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7341/724-60 – Montant estimé : 22.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 19.822,00 euros TVAC – Montant à engager : 21.804,00 euros TVAC (21/9331) – Budget : 2021.
T r a v a u x p u b l i c s	Achat d'un appareil photo et d'une carte mémoire pour le service de la Propreté publique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l'attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 875/744-98 – Montant estimé : 200,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 187,99 euros TVAC – Montant à engager : 200,00 euros TVAC (21/9321) – Budget : 2021.

T  
ra  
v  
a  
u  
x  
p  
u  
b  
l  
i  
c  
s

Crèche Gilson - Réfection des peintures en sections – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 84401/724-60 – Montant estimé : 4.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 3.944,60 euros TVAC – Montant à engager : 4.000,00 euros TVAC (21/8846) – Budget : 2021.

T  
ra  
v  
a  
u  
x  
p  
u  
b  
l  
i  
c  
s

Cuisine Centrale - Local lave-vaisselle - Nouveau mobilier et déplacement du lave-vaisselle – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 700/724-60 – Montant estimé : 20.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 17.862,02 euros TVAC – Montant à engager : 19.648,00 euros TVAC (21/8847) – Budget : 2021.

T  
ra  
v  
a  
u  
x  
p  
u  
b  
l  
i  
c  
s

Ecole Nos petits - achat d'une chaudière murale en remplacement de la chaudière en panne – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7210/724-60 – Montant estimé : 4.000,00 euros euros TVAC – Montant de la désignation : 4.000,00 euros TVAC – Montant à engager : 4.000,00 euros TVAC (21/9320) – Budget : 2021.

T  
ra  
v  
a  
u  
x  
p  
u  
b  
l  
i  
c  
s

Ecole des Cèdres - Isolation acoustique – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 7221/724-60 – Montant estimé : 8.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 6.360,00 euros TVAC – Montant à engager : 6.996,00 euros TVAC (21/8683) – Budget : 2021.

T r a v a u x p u b l i c s	Fourniture et pose de stores (Centre administratif, Naiades, Cèdres, Académie Beaux-Arts, Crèche Archiducs) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 137/724-60, 7210/724-60, 7221/724-60, 7432/724-60, 84403/724-60 – Montant total estimé : 20.000,00 euros TVAC – Montant total de la désignation : 10.182,50 euros TVAC : 137/724-60 (1.977,24 euros), 7210/724-60 (1.433,42 euros), 7221/724-60 (838,95 euros), 7342/724-60 (3.526,04 euros), 84403/724-60 (2.085,30 euros). – Montant à engager : 137/724-60 (1.977,24 euros) (21/9335), 7210/724-60 (1.433,42 euros) (21/9336), 7221/724-60 (838,95 euros) (21/9337), 7342/724-60 (3.526,04 euros) (21/9338), 84403/724-60 (2.085,30 euros) (21/9339) – Budget : 2021.
T r a v a u x p u b l i c s	Gilson 6 - remplacement en urgence de la chaudière – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 137/724-60 – Montant estimé : 30.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 11.320,60 euros TVAC – Montant à engager : 12.452,66 euros TVAC (21/9319) – Budget : 2021.
T r a v a u x p u b l i c s	Marché stock - Achat d'avaloirs et taques d'égout – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Article : 421/741-52 – Montant estimé : 18.000,00 euros TVAC – Montant de la désignation : 17.985,44 euros TVAC – Montant à engager : 17.985,44 euros TVAC (21/9327) – Budget : 2021.
T r a v a u x p u b l i c s	Relevé par scan pour la réalisation de plans (Ecoles des Aigrettes et Colibri, Maison Haute, Académie des Beaux-Arts - Bâtiment 1) – Marché public de faible montant – Approbation de la procédure de passation et de l’attribution du marché – Application des articles 234 §3 et 236 de la NLC – Articles : 137/747-60 (6.000,00 euros TVAC) - 7210/747-60 (12.000,00 euros TVAC) – 7342/747-60 (6.000,00 euros TVAC) – Montant total estimé : 24.000,00 euros TVAC – Montant total de la désignation : 24.000,00 euros TVAC – Montants à engager : 137/747-60 : 6.000,00 euros TVAC (21/8678) – 7210/747-60 : 12.000,00 euros TVAC (21/8679) – 7432/747-60 : 6.000,00 euros TVAC (21/8680) – Budget : 2021.

*Marchés publics du 06.12.2021.pdf, Marchés publics du 29.12.2021.pdf, Marchés publics du 13.12.2021.pdf, Marchés publics du 20.12.2021.pdf*

### 3 **Convention relative aux modalités de mise à disposition d’une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale d’un montant de 68.091 € pour couvrir les frais liés au D.A.S. 2021-2024**

## **(Dispositif d'Accrochage Scolaire).**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 ;

Vu la liste des projets sélectionnés au sein des établissements scolaires situés sur le territoire de la commune de Watermael-Boitsfort ;

Considérant que ces projets seront développés sur la période allant du 15 octobre 2021 au 31 août 2024 ;

Considérant qu'une subvention de 68.091 € est accordée pour la prise en charge des frais de vacances et des frais de fonctionnement des projets sélectionnés ;

Considérant que la convention relative aux modalités de mise à disposition de cette subvention doit être renvoyée pour le 31/01/2022 au Service Ecole ;

DECIDE

D'approuver la convention relative aux modalités de mise à disposition d'une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale d'un montant de 68.091 € pour couvrir les frais liés au D.A.S. 2021-2024 (Dispositif d'Accrochage Scolaire) entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune de Watermael-Boitsfort.

*Convention DAS 2021-2024 Watermael NL.docx, Arrêté-dAS.pdf, Projets retenus 2021-2024.pdf, Convention DAS 2021-2024 Watermael FR.docx*

---

## **4 Règlement du Budget Participatif 2022.**

Le Conseil communal,

Vu l'article 119, 89bis et 91 de la NLC;

Considérant que la Déclaration de politique générale (DPG) fait de la participation citoyenne une priorité dans les années à venir;

Considérant les éditions 2020 et 2021 du Budget participatif, s'étant déroulées avec succès;

Sous réserve d'approbation du budget 2022 par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège;

ARRETE

Avant-Propos : le règlement du budget participatif est évolutif. Celui de 2022 a été établi sur la base de celui de 2021, en le faisant évoluer à partir de l'expérience acquise lors de la première édition, à la fois par le Service Participation et via les retours reçus des participants et lors de la réunion publique de bilan.

### **Article 1 - VISION ET PRINCIPE**

La commune de Watermael-Boitsfort souhaite permettre à sa population et aux associations actives sur le territoire communal de s'impliquer directement dans la vie de leur quartier et de la commune. Les habitantes et les habitants sont appelés à soumettre des propositions pour l'affectation d'une partie du budget communal, sur les thèmes mis en avant dans la Déclaration de Politique Générale : amélioration du cadre de vie, transition écologique et cohésion sociale.

Pour cette deuxième année deux types de projets seront soutenus :

- Les « Projets Phares » visant à définir une priorité dans le cadre du budget communal, qui seront mise en œuvre par l'administration,
- Les « Projets Coups de pouce », qui seront mis en œuvre par les porteurs/porteuses des projets et seront financés via des subsides.

Tous les projets soumis doivent être validés par le Collège Communal, qui s'appuiera sur les recommandations des services communaux concernés.

## Article 2 – ÉTAPES

- Lancement du Budget participatif et dépôt des projets : 31 janvier 2022
- Clôture de la phase de dépôt de projet et début de l'étude de faisabilité en interne : 28 février 2022
- Début de la phase de vote : 1er avril 2022
- Fin de la phase de vote : 28 avril 2022 à minuit
- Annonce des résultats : 2 mai 2022

La plateforme en ligne WB1170.MONOPINION.BELGIUM.BE est utilisée pour l'appel à projets, les votes et le suivi de la mise en œuvre.

## Article 3 – QUI PEUT PROPOSER DES PROJETS

Projet Phare	Projet Coup de pouce
Toutes les personnes de plus de 16 ans domiciliées à Watermael-Boitsfort peuvent proposer des projets.	Toutes les personnes de plus de 18 ans domiciliées à Watermael-Boitsfort peuvent déposer des projets.
Les associations : association de fait, ASBL active à Watermael-Boitsfort ou un groupement d'habitantes/habitants ; les entreprises d'économie sociale et solidaire ayant leur siège social à Watermael-Boitsfort. En cas de dépôt par une association ou un groupement d'habitants, une personne référente sera désignée.	
Le projet sera réalisé ou aura un impact dans les limites du territoire et des compétences communales.	

Les personnes titulaires d'un mandat électif communal, régional, fédéral ou européen ne peuvent déposer seuls et en leurs noms un projet au Budget participatif. Cependant, il est autorisé que ces personnes puissent faire partie d'un groupe de citoyens portant un projet au Budget participatif, pour autant que la personne officiellement en charge du projet et contact de l'administration soit un citoyen sans mandat.

## Article 4 - MONTANTS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT

Pour le Budget participatif 2021 deux enveloppes budgétaires distinctes sont envisagées :

- Un montant global de maximum 70 000 euros pour financer deux Projets Phares (montant maximal par projet 35 000 euros, forfaitaire[1]). Le projet pourra engager des investissements dans différents domaines de compétence communale, et sera géré à 100% par la Commune.
- Une enveloppe de maximum 40 000 euros à répartir pour une série de Projets Coups de pouce :
  - Un plafond est fixé à 5.000 euros (maximum) par projet. Les rémunérations et indemnités de volontaires ne seront autorisées que pour des prestations qui ont un caractère central pour la réussite du projet et conformément à la réglementation sur le volontariat.
  - Les projets seront classés par ordre en fonction des votes récoltés, et ceci jusqu'à épuisement de l'enveloppe. S'il reste un solde, le premier projet « sous la barre » et qui rentre dans l'enveloppe sera repêché. Idem jusqu'à épuisement de l'enveloppe.
  - La totalité de la subvention sera versée une fois le projet approuvé par le Collège, qui se réserve le droit d'octroyer un subside moindre si le budget demandé semble surestimé

## Article 5 – RESPONSABILITE & NON EXÉCUTION

Projet Coup de Pouce :

Le porteur de projet s'engage à une gestion raisonnable et digne des deniers publics. Lors de la justification des dépenses, seuls les factures et tickets originaux seront acceptés afin de justifier les montants dépensés. En cas d'usage frauduleux du subside, la responsabilité du porteur seul est engagée.

En cas de non-exécution totale, le remboursement intégral du subside sera exigé dès l'annonce d'impossibilité de réalisation du projet. À défaut, les sommes dues porteront intérêt au taux légal de plein droit à partir de la date de versement par le Receveur Communal des sommes indues, sans qu'une mise en demeure ne doive être expédiée préalablement.

En cas de non-exécution partielle pour des raisons motivées, le projet peut être revu en concertation avec le service participation et moyennant une communication aux publics bénéficiaires.

En cas d'abandon du projet ou en cas de dissolution du comité/groupe d'habitants, le matériel reçu dans le cadre du budget participatif sera remis au Service participation qui le mettra à disposition d'autres projets.

#### **Article 6 - APPEL A PROJETS**

Un formulaire de dépôt devra être complété de façon à indiquer le plus précisément possible : le descriptif du projet, la localisation de la réalisation, une évaluation des moyens nécessaire (voir Annexe 1 pour les Projets Phares et Annexe 2 pour les Projets Coups de pouce).

Critères d'accessibilité

<b>Projet Phare</b>	<b>Projet Coup de pouce</b>
Le formulaire de candidature doit être complété et remis dans les délais impartis.	
	La demande de subsides doit précéder le démarrage du projet (une demande pour des projets passés ou en cours ne sera pas prise en considération).
	Des co-financements sont acceptés à condition qu'il n'y ait pas de double financement des mêmes dépenses.
	Le rapport d'évaluation ainsi que les factures de justification seront envoyés au plus tard deux mois après la fin du projet.

#### **Article 7 - PROJET RECEVABLE ET ÉLIGIBLE**

Le projet doit respecter les critères suivants :

- Être compatible avec la Déclaration de Politique Générale <https://www.watermael-boitsfort.be/fr/votre-commune/declaration-de-politique-generale> ;
- Présenter une dimension collective et participative ;
- Fournir une estimation budgétaire crédible et vérifiable pour la réalisation du projet (pour les projets Coup de pouce uniquement).
- La proportion d'indemnités bénévoles dans le montant total du subside demandé dans le cadre d'un projet coup de pouce ne peut dépasser 50%

Les services communaux vérifient la faisabilité du projet et font une estimation budgétaire. Le Collège vérifie que les critères énoncés ci-dessus sont respectés.

Les porteurs de projets seront informés des éléments qui motivent la décision de retenir un projet ou non. La liste des projets recevables sera ensuite soumise aux votes de la population et une campagne d'information sera organisée par la commune.

## Article 8 – SÉLECTION DES PROJETS

- Les votes sont réservés aux habitantes et aux habitants de Watermael-Boitsfort au-dessus de 12 ans
- Les votes se feront de préférence en ligne, via la plateforme dédiée au Budget Participatif WB1170.MONOPINION.BELGIUM.BE
- Un système de vote papier via des urnes disséminées dans la commune sera proposé.
- Dans tous les cas les identités des votants sont vérifiées pour éviter les fraudes.

## Article 9 – DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS

Afin d'accompagner les porteurs de projets soumis au vote des citoyens de la commune, des ressources promotionnelles peuvent être mises à disposition par le Service participation sur demande :

- 3 affiches A3 couleurs (maximum)
- 5 affiches A4 couleurs (maximum)
- 50 bulletins de vote papier en noir et blanc (maximum)
- 10 impressions couleurs A4 de la carte d'identité de leur projet (maximum)

## Article 10 - VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE

A l'issue du vote, le Collège valide la liste finale des projets retenus qui peuvent dès lors être mis en œuvre.

Projet Phare	Projet Coup de pouce
La réalisation est planifiée et prise en charge par les services communaux compétents	Le porteur de projet est le responsable de la réalisation. Toutefois, les services communaux pertinents peuvent être sollicités en vue d'un soutien logistique et matériel, sous réserve de leur disponibilité. Tous les frais (e.g. locations de salles) sont à inclure dans la demande budgétaire initiale.

## Article 11 - RAPPORTS ET ÉVALUATION

Les porteurs des projets Coups de pouce s'engagent à fournir régulièrement des éléments d'information pour que le Service Participation puisse informer la population de l'avancement des projets. Une rencontre d'évaluation publique sera organisée après la sélection des projets et avant la finalisation de leur réalisation. L'objectif étant que des recommandations permettent d'assurer un processus évolutif du Budget participatif pour l'année suivante.

### Annexe 1 - FORMULAIRE DE DÉPÔT « Projet Phare »

Coordonnées

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de reprendre contact avec les porteurs.

Nom du porteur de projet /association / ou société :

Forme juridique et numéro d'entreprise si relevant :

Personne de contact :

- Nom et prénom :
- Adresse Email :
- Téléphone :
- Adresse :

Le projet

Titre du projet (entre 3 et 10 mots) :

Renseignez trois objectifs de votre projet (maximum) :

Descriptif court en 3 lignes [300 caractères maximum, espaces compris] :

Descriptif long (facultatif, 1/2 page à 3 pages) détail du projet et de sa mise en œuvre. Expliquez en quoi votre projet comprend une dynamique participative (tant dans sa conception que dans sa réalisation) et comment votre projet est bénéfique pour le quartier, la commune et ses habitants. Format libre et photos/images autorisées.

#### *Annexe 2 - FORMULAIRE DE DÉPÔT « Projet coups de pouce »*

##### Coordonnées

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de reprendre contact avec les porteurs.

Nom du porteur de projet /association / ou société :

Forme juridique et numéro d'entreprise si relevant :

Personne de contact :

- Nom et prénom :
- Adresse Email :
- Téléphone :
- Adresse :

Coordonnées bancaires :

Ø IBAN :

Ø BIC :

Ces coordonnées seront utilisées par la Commune afin de verser le subside en cas de sélection de votre projet.

##### Le projet

Titre du projet (entre 3 et 10 mots) :

Renseignez trois objectifs de votre projet (maximum) :

Descriptif court en 3 lignes [300 caractères maximum, espaces compris] :

Décrivez les différentes étapes de votre projet (planning prévisionnel), ainsi que les contacts que vous envisagez de prendre ou que vous avez déjà établis, et toute autre information qui vous semble pertinente.

##### Les moyens financiers

Énoncez précisément les moyens nécessaires à la mise en place du projet : quels postes de dépenses sont envisagés (matériel, communication, inauguration, ...) et indiquez le montant de chaque dépense avec le montant du subside demandé. S'il s'agit d'un co-financement, bien préciser la contribution attendue de la part de la commune.

[1] Deux projets maximum pour limiter la pression sur les services communaux qui les mettront en œuvre.

[2] Une permanence physique pourra être mise en place pour aider ceux et celles qui le souhaitent à encoder leurs votes, sous réserve que les conditions sanitaires l'autorisent.

*Règlement+Budget+participatif+2022+-+FR+(FP).docx*